

16 septembre 2008

Nous venons d'apprendre qu'une fausse sage-femme, qui semble-t-il se faisait également passer pour doula, a été mise en examen pour exercice illégal de la profession de sage-femme, suite au décès d'un bébé qu'elle venait d'aider à mettre au monde. C'est un évènement tragique, et toutes nos pensées vont vers les parents et leurs proches.

L'association Doulas de France dénonce ce genre de pratique, et a mis en place une [charte](#) que **toutes** les doulas figurant dans notre annuaire doivent respecter :

"- Nous ne pouvons pas être présente pendant le travail et l'accouchement sans qu'une sage-femme ou un médecin soit présent.

- Nous soutenons le travail des sages-femmes, dans le respect réciproque de nos compétences."

Cette femme ne fait pas partie de notre association et nous déplorons l'amalgame de ce genre de pratique avec ce que font les doulas, accompagnantes **non médicales** à la naissance.

L'association Doulas de France oeuvre à faire reconnaître le métier de doula, ni médical, ni paramédical, **justement pour éviter ce genre de dérives**, et ceci en collaboration avec les institutions. Ce doit être une activité déclarée et rester dans le cadre du service à la personne. Nous avons fait des propositions en matière de formation adaptée à la légalité française. Nous avons été [auditionnées au ministère de la santé](#) à notre demande, afin de réfléchir à la façon dont cette pratique pourrait, ou pas, se développer en France.

L'association Doulas de France